

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02167

Numéro SIREN : 513 415 323

Nom ou dénomination : LEGALYSPACE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 24883

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 - 12			Exercice N-1 31/12/2020 - 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement	619 113	190 753	428 360	9 356	419 005	NS
Concessions, brevets et droits similaires	3 966	1 020	2 947	1 062	1 885	177.55
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	20 805		20 805		20 805	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	40 289	14 238	26 051	7 685	18 366	238.98
Immobilisations en cours				40 185	40 185	100.00
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 380		1 380	1 380		
Total II	685 554	206 011	479 543	59 667	419 876	703.70
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours	685 554	206 011	479 543	59 667	419 876	703.70
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	15 240		15 240		15 240	
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	31 394		31 394	22 312	9 082	40.70
Autres créances	208 996		208 996	5 591	203 406	NS
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000		
Disponibilités	492 779		492 779	110 383	382 396	346.43
Charges constatées d'avance (3)	9 879		9 879	2 450	7 429	303.20
Total III	858 288		858 288	240 736	617 552	256.53
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	85 8 288		85 8 288	240 736	6 17 552	256.33
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)	1 543 842	206 011	1 337 831	300 403	1 037 428	345.35
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 543 842	206 011	1 337 831	300 403	1 037 428	345.35

certifiées conformes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 219)	8 219	6 000	2 219	36.98
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	774 431		774 431	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	600		600	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	125 170	5 380	119 790	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	48 093	165 390	213 483	129.08
Subventions d'investissement	48 093	165 390	213 483	129.08	
Provisions réglementées					
Total I	860 327	176 770	683 557	386.69	
AUTRES FONDS PROPRES		860 327	176 770	683 557	386.69
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	333 200		333 200	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	15 946		15 946	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	69	45 556	45 487	99.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 285	25 700	53 585	208.50
	Dettes fiscales et sociales	45 441	52 377	6 936	13.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 564		3 564	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
Total IV		477 505	123 633	353 872	286.23
	Ecarts de conversion passif (V)	477 505	123 633	353 872	286.23
		1337 831	300 403	1037 429	345.35
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 337 831	300 403	1 037 429	345.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

132 493

123 633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SARL LEGALYSPACE a été transformé en SAS au 15.06.2021 avec l'intégration de nouveaux associés et augmentation du capital social.

Le capital social a été augmenté par apport en numéraire et entrée de nouveaux associés pour un montant de 2219 euros pour le porter à 8 219 euros. Une prime d'émission de 774 K€ a été constatée.

Notons la souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions en faveur du nouvel associé SILVA EXPANSION. Le montant de l'emprunt est de 333 000 euros dont 332 000 de primes d'émission

Intervention d'un cabinet indépendant pour le calcul du Crédit d'impôt Innovation de 2018 à 2021. Le montant est de 149 237 euros à recevoir.

Agrandissement des locaux au 01.07.2021

Le statut social du dirigeant a été modifié suite à la transformation en SAS de la SARL. La présidence est assurée désormais par la société BORDEAUX DREYFUS INVESTISSEMENT (BDI) detenant ainsi 64% des parts de LEGALYSPACE. Une rémunération de présidence est désormais facturée par la société BDI à la société LEGALYSPACE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels,

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	6 000	2 219		8 219

Le capital social a été augmenté par apport en numéraire et entrée de nouveaux associés pour un montant de 2219 euros pour le porter à 8 219 euros.

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			619 113	619 113
Total I			619 113	619 113
Total général				619 113
Dont inscrit au compte 203 du bilan				619 113

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OBLIGATIONS ORDINAIRES	952	1	952

En date du 17 juin 2021, il a été procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions.
L'emprunt Obligataire, d
mille deux cent euros et représenté par neuf cent cinquante-deux OCA
Chaque OCA donnera droit en cas de conversion à un nombre déterminé d'un montant de 1 euro.
Chaque OCA sera émise pour un prix de trois cent cinquante (350) € par OCA pour une valeur nominale d'un (1) euro chacune assortie d'émission de trois cent quarante-neuf (349) € par OCA.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les OCA sont émises pour une durée courant à compter de la Date d'expiration à la Date d'échéance (soit le 17 juin 2027), date à laquelle elles seront intégralement amorties sauf (i) survenance préalable de ou (ii) de des OCA en Actions Ordinaires nouvelles,

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 879
Total	9 879

Le 13/04/2022
BDI

SAS LEGALYSPLACE
Société par actions simplifiée au capital de 8 219 euros
Siège social : 1 Rue Armand Gayral
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 513 415 323

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 48 093,28 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice- 48 093,28 euros
En totalité au compte « Report à Nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 860 327 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2020	7,50 euros
31/12/2019	0
31/12/2018	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

